

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2017-15 du 28 juin 2017 portant fin de fonction
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1730491S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane exercées par M. Pascal BONETZKY à compter du 30 juin 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 28 juin 2017.

Le président de l'Établissement français du sang,
F.TOUJAS